



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

Rapport sur les orientations budgétaires 2021 de la commune nouvelle du Controis en Sologne

Conseil municipal du 11 mars 2021



- **La conjoncture internationale et nationale**
- **La situation des finances publiques et la Loi de Finances 2021**
- **La situation budgétaire et financière de la ville en 2020**
- **Prospectives actualisées 2021-2026**
- **Données relatives aux dépenses de fonctionnement**
- **Données relatives à la dette**
- **Données relatives au personnel**

INTRODUCTION : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- Il doit contenir :
 - 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
 - 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
 - 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
 - Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
 - Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives:
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - à la durée effective du travail.

INTRODUCTION : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- **La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a introduit deux nouveautés (article 13) :**
 - « II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

→ Il doit être présenté devant l'organe délibérant dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La conjoncture internationale est dominée par de nombreuses incertitudes, notamment liées à la crise sanitaire Covid19.

Croissance (% PIB)

	2020 (estimation)	2021 (projection)	2022 (projection)
France	-9%	5,5%	4,1%
Allemagne	-5,4%	3,5%	3,1%
Zone Euro	-7,2%	4,2%	3,6%
Royaume Uni	-10%	4,5%	5%
Chine	2,3%	8,1%	5,6%
Etats-Unis	-3,4%	5,1%	2,5%
Monde	-3,5%	5,5%	4,2%

Source : FMI

- La conjoncture mondiale a été fortement impactée par le contexte sanitaire inédit et ses conséquences : l'impact a été au moins aussi fort que la crise financière de 2008-2009.
- En janvier 2021, le FMI a dévoilé des prévisions économiques mondiales globalement optimistes pour 2021, escomptant les effets d'une large vaccination contre la Covid19 et un redémarrage de l'économie mondiale.
- Néanmoins, ces prévisions varient d'un pays à l'autre : Les Etats-Unis et la Chine sont privilégiés, contrairement à la Zone Euro pour laquelle les prévisions sont plus pessimistes.
- Pour ce qui concerne les prochaines années, plusieurs risques dominant :
 - Une « incertitude extraordinaire » entoure l'économie mondiale, celle-ci dépendant en partie de l'évolution de l'épidémie et de sa gestion au sein de chacun des pays (vaccination, confinement, etc.)
 - En l'absence de quantité suffisante de vaccins, le redressement des marchés et la reprise économique restent tributaires du soutien des politiques monétaires et budgétaires. Les risques financiers vont-ils se résorber ?
 - Les politiques commerciales vont-elles se durcir ou le multilatéralisme prévaudra-t-il ?
 - A l'échelle européenne, l'impact du Brexit reste difficile à évaluer.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Les prévisions pour la France en 2021 sont incertaines, dépendant de l'impact des mesures prises par l'Etat en 2019-2020 mais aussi des répercussions de la crise sanitaire et de l'environnement international:

- **Croissance :**
 - La croissance française a subi une chute en 2020 (PIB : +1,2% prévu contre -9% estimé, voire -9,5% - prévision OFCE), se positionnant ainsi juste avant le Royaume-Uni mais bien après l'Allemagne. Les points forts de l'économie française figurent parmi les secteurs les plus touchés par la crise (tourisme, aéronautique, restauration-hôtellerie, etc.). La gestion difficile de la première vague explique également cet impact plus fort.
 - La crise sanitaire et économique a eu un impact majeur sur les finances publiques, avec un déficit de 10,2% attendu en 2020, en raison à la fois de la baisse des recettes fiscales mais aussi de mesures de relance très importantes. En 2021, le déficit public devrait se réduire pour atteindre 6,6 % du PIB. Cette dernière prévision n'intègre pas la poursuite des mesures de soutien à l'économie et l'impact toujours fort de l'épidémie. Le plan de relance européen validé politiquement en 2020 constitue une novation d'ampleur car il comporte pour la première fois une mutualisation de dette à l'échelle européenne. Pour autant ses effets ne se feront sentir que progressivement (premiers versements prévus pour la fin de 2021).
- **Inflation :**
 - En France, sur l'ensemble de l'année 2020, l'inflation a atteint en moyenne 0,5%, après avoir stagné voire reculé plusieurs mois de suite. Cela est en partie expliqué par la baisse des prix du pétrole. En janvier 2021, l'inflation tend à s'accélérer (+0,7% estimé pour 2021) mais reste faible.
- **Chômage :**
 - Après 4 années de baisse, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité est reparti à la hausse en 2020. Le taux de chômage a dépassé les 9% de la population active. Le soutien financier de l'Etat aux entreprises a permis de limiter les impacts de la crise fin 2020 mais l'année 2021 s'annonce très incertaine (effets des mesures de soutien et modalités d'une sorte de la crise actuelle). En décembre 2020, l'OFCE anticipait un taux de chômage de 10,6% fin 2021.
- **Taux d'intérêt :**
 - La BCE poursuit l'orientation très accommodante de sa politique monétaire, facilitant ainsi l'octroi de crédits aux entreprises. En parallèle, les banques semblent disposer de réserves de fonds propres suffisantes pour résister à l'augmentation prévue de l'insolvabilité des entreprises et ont également été soutenues par une série de mesures. Les taux d'intérêt devraient rester très bas (proches de 0 inflation déduite).

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Le déficit public a plus que triplé en un an. Cela s'explique à la fois par la baisse des recettes (fiscales et sociales) et une hausse très forte des dépenses

- En 2020, le déficit public a plus que triplé, du fait des confinements successifs et de la crise sanitaire plus largement (baisse des recettes fiscales et sociales, mesures de soutien aux entreprises, etc.). Celui-ci s'élèverait à 10,2% du PIB, tandis que la dette publique passerait à 117,5% du PIB. La projection de déficit retenue pour 2021 dans le cadre du PLF est de 6,7% du PIB et de 116,2% du PIB concernant la dette publique. Ces chiffres vont être dépassés compte tenu de la poursuite de la crise et des mesures de soutien. **Les mesures d'urgence et les mesures de relance décidées en 2020 étaient évaluées par l'OFCE à 3,3% du PIB pour 2020 et 1,7% pour 2021. Les effets liés à la diminution de l'activité sont plus forts (4,3% en 2020 et 2,7% en 2021)**
- La situation financière des collectivités locales en 2019 mis en évidence leurs efforts de gestion ; elles ont été aidées par une croissance des recettes fiscales : leur besoin de financement global était égal à 0.
- En 2020, les craintes formulées ne se sont pas matérialisées, à la fois grâce à la poursuite de la croissance des recettes fiscales, peu impactées par la situation économique, et à la compensation de l'Etat. Les dépenses liées à la crise elle-même ou aux mesures de relance décidées par la collectivités ont pu être financées sans trop de difficultés. Cette situation globale cache toutefois certaines activités fortement impactées (tourisme au sens large, culture, transport).

Besoin de financement % PIB	2019	2020	2021
Etat	-3,6	-7,6	-5,6
Organismes de Sécurité sociale	0,6	-2,6	-1
Collectivités locales	0	-0,1	0
TOTAL	-3	-10,2	-6,7

Volumes budgétaires des collectivités locales	Dépenses de fct 2019	Taux d'évolution 2018-19	Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+) 2019 en Md€
Bloc communal	26,77 Md€	+2,6%	-0,68
Départements	57,3 Md€	-0,8%	+1
Régions	22,3 Md€	3,5%	-0,1



Le Controis
en Sologne

Contres • Fings
Gueret • Sèvres
Ouchamps • Thenay

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Si les collectivités locales ont démontré une capacité certaine à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, correspondant ainsi à la trajectoire prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le contexte sanitaire a conduit l'Etat à revenir sur la contractualisation mise en place avec celles-ci.

- La suspension de la contractualisation a pour objectif de permettre aux collectivités locales d'assumer leurs dépenses réelles de fonctionnement durant cette période singulière mais également de pouvoir engager des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.
- Plus globalement, les collectivités locales ne semblent pas avoir été touchées fortement par la crise sanitaire et économique en 2020. En 2021, les impacts restent à mesurer.
- Cela s'explique également par l'ensemble des mesures mises en place en leur faveur, notamment le mécanisme de compensation des pertes de recettes fiscales subies par le bloc communal en raison de la crise sanitaire et économique qui a été créé dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020 adoptée le 30 juillet 2020 (+ 250 M€). En parallèle, un abondement du soutien de l'État à l'investissement local de + 100 M€ a été prévu.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la loi de finances pour 2021 concernant les collectivités locales

- **Suppression de la part régionale de CVAE (article 3)**
 - La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est réduite de moitié, dès l'an prochain, par la suppression de la part affectée aux régions. En échange, celles-ci obtiennent une fraction de TVA.
 - Afin d'éviter que les gains obtenus par les entreprises ne soient annulés par le plafonnement de la contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée, ce dernier est abaissé de 3% à 2%.
- **Division par deux des impôts fonciers de l'industrie (article 4)**
 - Réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels et donc diminution de moitié de leurs cotisations d'impôts fonciers.
 - Ainsi, au total, avec la suppression de la part régionale de CVAE, l'allègement des impôts économiques locaux s'élève à 10 milliards d'euros.
 - Les pertes pour le bloc communal sont neutralisées par un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Cette compensation dynamique tient compte de l'évolution des bases des entreprises industrielles et des taux de 2020 : les éventuelles augmentations de taux décidées ultérieurement ne seront pas compensées.
- **Simplification de la taxation de l'électricité (article 13)**
 - Simplification du recouvrement de la taxe : taxe unique (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) avec trois quotes-parts (Etat, départements, bloc communal).
 - Une gestion assurée par la seule DGFIP.
 - Un tarif unifié. Un gain pourrait être généré pour les entités qui n'atteignaient pas le coefficient maximum.
- **Recouvrement forcé des créances publiques (article 19)**
 - Simplification des délais de prescription de l'action en recouvrement forcé.
 - Extension de la mise en demeure de payer toutes les créances publiques.

Quelques données sur les dotations et subventions d'Etat aux CL	Montants LFI 2021
DGF globale (hors régions)	26,8 Mds€
Dotations de péréquation communes (DSU et DSR)	5 046Md€ (+180 M€)
DCRTP	2,9Md€ - (stable)
DSIL et DETR	1 616 M€ (stable)

DGF : dotation globale de fonctionnement

DSU : dotation de solidarité urbaine

DSR : dotation de solidarité rurale

DNP : donation nationale de péréquation

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DCUSTP : dotation unique des compensations

spécifiques de la taxe professionnelle

DCRTP : dotation de compensation liée à la réforme
de la taxe professionnelle

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la loi de finances pour 2021 concernant les collectivités locales

- **Dotation globale de fonctionnement (article 22)**
 - DGF en légère baisse (-90 millions d'euros) du fait de la recentralisation de compétences exercées par certains départements.
 - Concours financiers de l'Etat en progression.
 - Minoration des variables d'ajustement effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.
- **Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales (article 23)**
 - Les prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales atteignent en 2021 un montant de 43,2 milliards d'euros, en hausse de 2 milliards par rapport à la loi de finances pour 2020.
 - Du fait du dynamisme de l'investissement public local, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) voit son montant progresser de 546 millions d'euros (par rapport à 2020) pour atteindre 6,546 milliards.
- **Nouvelle exonération de contribution économique territoriale (article 42)**
 - Exonération facultative de contribution économique territoriale au profit des entreprises qui créent une implantation ou une extension à partir du 1er janvier 2021 afin de stimuler les investissements fonciers des entreprises.
- **Adaptation de la taxe d'aménagement (article 43)**
 - Modification des modalités de versement de la taxe d'aménagement (ceci pourrait entraîner un délai supplémentaire de six mois environ)
 - Les places de stationnement « intégrées au bâti dans le plan vertical ou aménagées au-dessus ou en dessous des immeubles, qu'ils soient destinés au logement collectif, individuel ou à l'activité », sont exonérés de taxe d'aménagement.
 - Assouplissement des critères permettant aux communes et intercommunalités de majorer (jusqu'à 20%) le taux de la taxe d'aménagement dans certains secteurs.
- **Réforme de la gestion des taxes d'urbanisme (article 44)**
 - Fixation du cadre du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme des directions départementales des territoires à la direction générale des finances publiques.
 - Un projet d'ordonnance précisera les modalités du transfert de la gestion des taxes qui doit intervenir au deuxième semestre 2022.
 - Abrogation du versement pour sous-densité.
- **Automatisation du FCTVA (article 57)**
 - Au 1er janvier 2021, l'automatisation s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

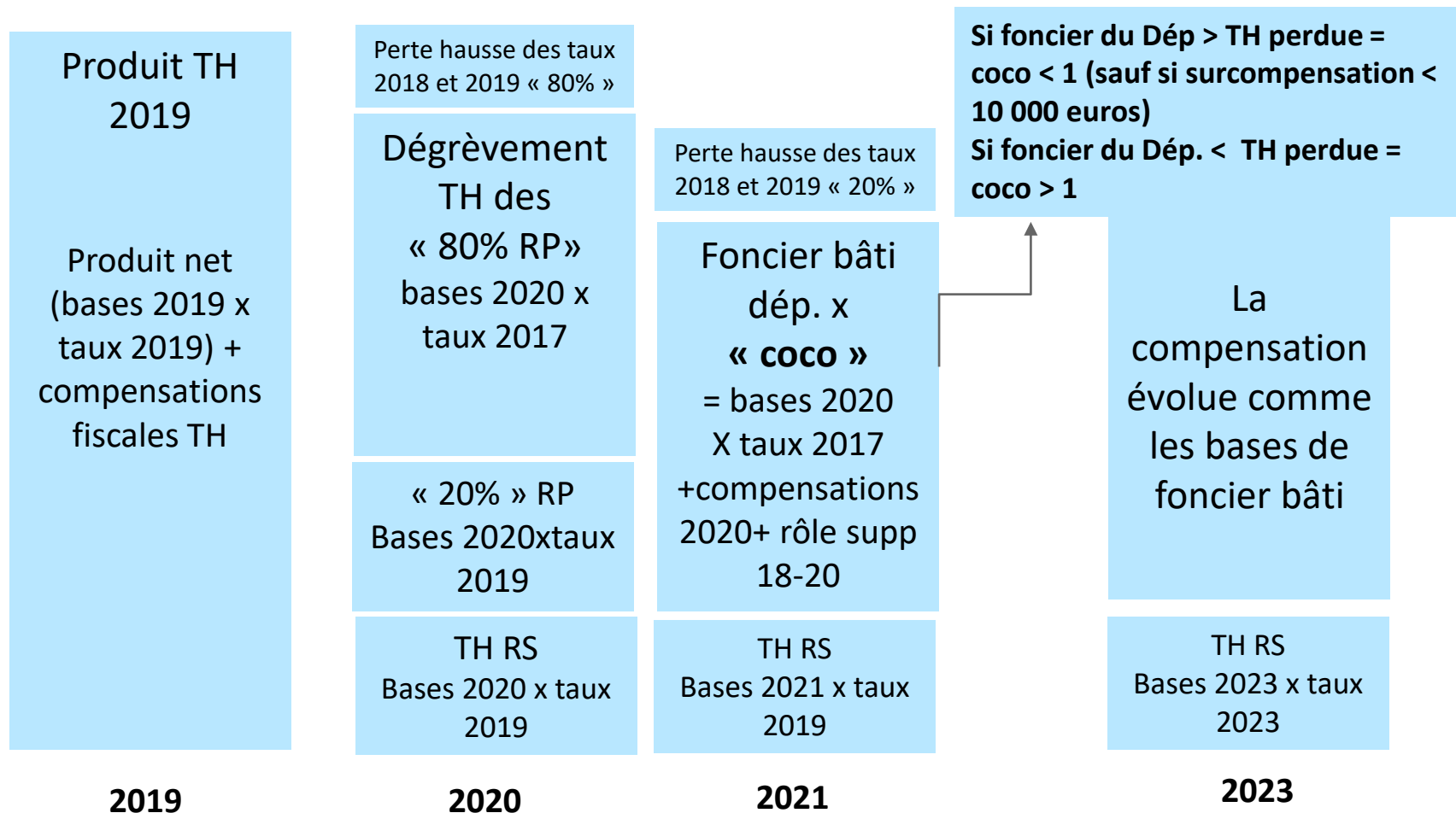
Principales dispositions de la loi de finances pour 2021 concernant les collectivités locales

- **Indicateurs financiers (article 58)**
 - Ajustement du calcul des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation pour tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités locales.
 - Application d'une fraction de correction au calcul des indicateurs pour éviter que cette réforme ne déstabilise la répartition des dotations.
 - Les indicateurs financiers corrigés entreront en vigueur en 2022 et pourront donc faire l'objet d'évolutions en loi de finances pour 2022.
- **Clause de sauvegarde (article 74)**
 - Reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde relative au bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales du fait de la crise sanitaire (compensation égale à la différence entre la recette 2021 et la moyenne 2017-2019)
 - Valable pour les communes, les GFP et les autorités organisatrices de la mobilité.
 - Contrairement aux dispositions de garantie des recettes fiscales du bloc communal votées à l'article 21 de la LFR de juillet 2020, les recettes domaniales sont exclues du périmètre des recettes compensées.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ L'impact de la suppression de la taxe d'habitation pour la ville

RP: résidences principales
RS: résidences secondaires
Rôles supp : rôles supplémentaires
Coco : coefficient correcteur



2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ L'impact de la suppression de la taxe d'habitation pour la ville
(estimations car toutes les données ne sont pas connues à ce jour)

Produit de TH conservé 2021 (future TH - RS)	79 602
Produit de TH à compenser 2020	1 020 677
Produit de FB ex CD41 2020	2 235 379
Produit FB communal 2020	1 990 233
simulation coefficient correcteur	0,71
Sur-compensation	- 1 214 702
Point de fiscalité 2020	31 119
point de fiscalité 2021	43 396
Point de fiscalité 2023	44 192

La commune recevra plus de foncier bâti du département que ce qu'elle perd en taxe d'habitation

La commune subira donc un prélèvement afin de neutraliser l'impact

1% d'augmentation des taux rapportera davantage après la suppression de la taxe d'habitation (ces chiffres ne tiennent pas compte de la réduction des impôts de production)

Quel enjeu ? la suppression de la taxe d'habitation n'aura donc pas d'impact financier pour la ville

Un impact plus global : les contribuables « non propriétaire » ne contribueront plus au financement des services publics communaux... ce qui amène à réfléchir aux tarifs de ces services

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ L'impact de la diminution des impôts de production, dans le contexte de la commune du Controis en Sologne

Les bases de foncier bâti proviennent pour une partie significative du développement économique :

Bases totales : 6 308 k€ (2020)

Dont :

Locaux à usage professionnel et commercial :	1 656,8 k€ (26,3%)
Etablissements industriels et assimilés :	2 365,4 k€ (37,5%)
Total des bases économiques :	4 022,2 k€ (63,8%)

- La LFI 2021 prévoit de diminuer de 50% les valeurs locatives des établissements industriels
- Une compensation dynamique sera versée par l'Etat... mais la commune ne percevra pas l'effet d'un éventuel accroissement du taux sur cette partie des bases (1 point de taux = -37,5%)
- La commune continue d'être intéressée au développement économique sur son territoire

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ Les dotations de commune, comparées à celles perçues par des communes comparables du département

La commune perçoit des dotations d'Etat par habitant inférieures à celles de nombreuses communes en raison :

- De sa richesse fiscale (potentiel financier) supérieure (ce qui constitue un atout)
- D'un effort fiscal (pression fiscale) souvent inférieur

	Potentiel financier par habitant	Effort fiscal	Dotation forfaitaire /hab	DSR/hab.
BLOIS	1 230,9	1,58	136,4	-
CHAUSSEE-SAINT-VICTOR	1 198,7	1,12	11,3	10,7
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	978,0	1,22	65,2	42,3
LAMOTTE-BEUVRON	733,1	1,47	111,4	109,0
MER	803,2	1,47	117,5	90,4
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	812,7	1,43	113,0	80,5
MONTRICHARD VAL DE CHER	1 013,3	1,21	196,6	69,6
ROMORANTIN-LANTHENAY	1 002,6	1,55	117,8	22,5
SAINT-AIGNAN	939,5	1,43	177,8	70,9
SAINT-LAURENT-NOUAN	1 798,3	0,79	-	10,7
SALBRIS	827,0	1,65	97,6	113,8
SELLES-SUR-CHER	746,0	1,38	120,5	111,8
VENDOME	939,6	1,44	120,2	25,7
VINEUIL	980,3	1,22	48,2	14,5
MEDIANE	958,8	1,4	115,3	56,0



Médiane : valeur qui partage le groupe en deux parts égales

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA VILLE EN 2020

➔ **Résultats budgétaires 2020 provisoires de la ville (budget principal) : un excédent global qui constitue un atout pour les prochaines années**

Synthèse du résultat	2020
Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	7 577 096
Dépenses de fonctionnement	7 363 464
A = Solde d'exécution de l'exercice	213 632
B = Résultat antérieur reporté (002)	1 742 122
C = A + B = Résultat de fonctionnement	1 955 754

Investissement	
Recettes d'investissement	2 687 169
Dépenses d'investissement	2 873 974
D = Solde d'exécution de l'exercice	-186 805
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	399 726
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	212 921

Résultat global de clôture (C + F)	2 168 675
---	------------------

Variation Fonds de roulement	- 122 969
-------------------------------------	------------------

Restes à réaliser	
Dépenses	- 2 187 394
Recettes	1 235 857
Solde des RAR	- 951 537

Totaux	
A+D = RESULTAT DE L'EXERCICE	26 827
B+E = RESULTATS REPORTES	2 141 848
RESTES A REALISER	- 951 537
RESULTAT CUMULE	1 217 138

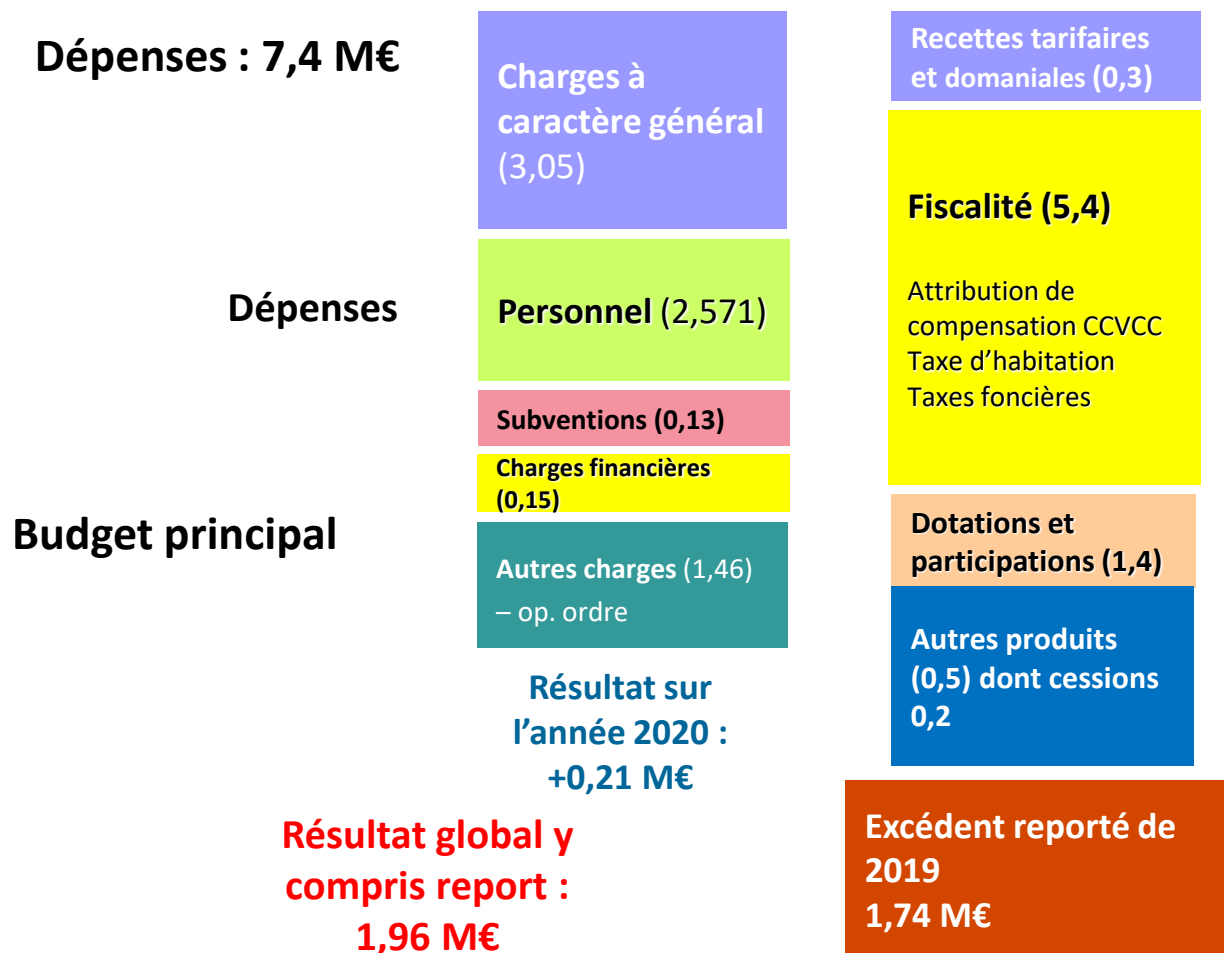
➔ **Le résultat de clôture Invest+Fonct. (hors restes à réaliser) est stable par rapport à 2019, à 2,17 M€**

➔ **Y compris les restes à réaliser d'investissement (dépenses engagées et recettes certaines), le résultat est de 1,22 M€**

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA VILLE EN 2020

➔ Les grandes masses (CA prov. 2020)

CA 2020 - fonctionnement



Evolutions marquantes 2019-20:

- Effort exceptionnel pour l'entretien de la voirie (+840 k€)
- Mesures d'exonérations de loyers (loyers -15%)
- Effet COVID en dépenses et recettes (achats / baisse es recettes car services fermés)
- Hausse des dotations d'Etat

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA VILLE EN 2020

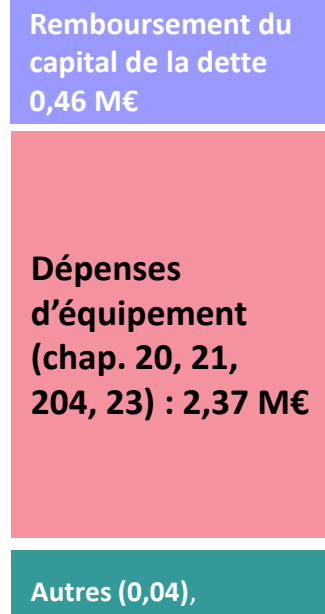
➔ Les grandes masses (CA prov. 2020)

CA 2020 - investissement

Dépenses : 2,87 M€

Dépenses

**Résultat sur l'année
2020 y c excédent
reporté:
0,21 M€
(-0,73 M€ avec les
restes à réaliser)**



Budget principal

**Dotations et
fonds divers
1,09 M€**

**Subventions
0,59 M€**

**Amortissements
1 M€**

**Excédent reporté
d'investissement (0,4 M€)**

Recettes : 2,69 M€

Recettes

**Restes à
réaliser (RAR) –
dépenses :
2,19 M€**

**Restes à
réaliser –
recettes : 1,24
M€**

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA VILLE EN 2020

➔ Indicateurs financiers 2020 : des ratios financiers bons, à replacer dans un contexte particulier (effort exceptionnel en matière d'entretien de la voirie)

L'EBF baisse en raison de l'effort exceptionnel en matière d'entretien de voirie (sans cela : 1919 k€)

Les soldes de gestion sont bons voire excellents hors effort - voirie

Le niveau d'endettement correct (voire très bon hors effort - voirie = 3 années)

SOLDE DE GESTION	2018	2019	2020
Produits de gestion courante	7 596 021	7 323 679	7 290 957
Charges de gestion courante	6 032 068	5 712 707	6 211 844
EBF	1 563 952	1 610 972	1 079 113
Résultat financier	- 167 914	- 155 049	- 149 983
Solde des op. excep. (hors cessions)	41 530	241 244	49 788
CAF brute	1 437 568	1 697 167	978 918
Am. du capital de la dette	436 478	450 173	464 227
"Ressources propres"			
CAF nette	1 001 091	1 246 994	514 691
INDICATEURS	2018	2019	2020
Résultat + report - Fonctionnement	3 019	1 208	1 956
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	18%	22%	13%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	4,4 ans	3,4 ans	5,5 ans

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA VILLE 2021-2026



Hypothèses prospectives – les enjeux de la prospective : **enjeux internes**

○ Des enjeux liés à la poursuite de l'harmonisation :

- Les tarifs des services publics (pour ceux qui ne l'ont pas encore été)
- Les taux de fiscalité (foncier bâti et foncier non bâti) : harmonisation en cours

○ Des pistes d'optimisations existent et des actions sont menées :

- Dépenses de fonctionnement : optimisation des contrats et des autres achats
- Organisation des services : organiser à l'échelle de la commune nouvelle, tout en conservant une gestion de proximité
- Enjeu spécifique : l'assainissement car deux modes de gestion coexistent aujourd'hui (délégation de service public pour Contres et régie pour les autres communes)

○ L'enjeu patrimonial :

- La commune nouvelle a fait un effort considérable en matière d'entretien de la voirie en 2020
- Des programmes d'investissement importants ont été réalisés et lancés depuis 2019, notamment pour rénover le patrimoine voirie/réseaux/bâtiments
- Ces actions = générer des économies sur l'entretien à court/moyen termes

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA VILLE 2021-2026



Hypothèses prospectives – les enjeux de la prospective : **enjeux externes**

○ L'enjeu fiscal

- Il est essentiel de générer du développement économique : la commune perçoit l'essentiel du foncier bâti sur son territoire... ce qui signifie aider la communauté de communes dans sa compétence
- Le commerce : une politique communale, avec des enjeux d'attractivité mais aussi de fiscalité
- La question se pose d'une éventuelle hausse des taux de foncier (bâti ? Non bâti également ?) pour sécuriser les indicateurs financiers de la commune. Les taux de la commune sont plutôt bas comparés à ceux des autres villes comparables du loir et Cher.
- A anticiper : l'impact de la future révision des valeurs locatives des habitations (2025 ?)... des transferts à venir entre contribuables qui échappent complètement à la ville.

○ L'enjeu des dotations d'Etat

- Les dotations d'Etat ont récemment augmenté, grâce à l'effort de l'Etat dans ce domaine
- Il est possible de les optimiser : une hausse modérée des taux de fiscalité peut ici aider
- Un risque : l'impact sur les collectivités locales de la stratégie de l'Etat visant à réduire son déficit

○ Les normes et autres évolutions réglementaires :

- L'évolution des normes et autres règlements édictés à l'échelle nationale peut impacter la commune, sans pouvoir toujours anticiper ces évolutions



Le Controis
en Sologne

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA VILLE 2021-2026



Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets
 - **La PPI a été actualisée sur la base des données connues : sont intégrés les projets lancés ou envisagés**
 - **Certains d'entre eux génèrent un impact en investissement et, pour certains, en fonctionnement ; d'autres projets ne génèrent qu'un impact en fonctionnement (ponctuel ou récurrent)**
 - **Il peut s'agir de projets dont le niveau d'engagement peut être variable (engagés ou non sur le plan juridique)**
 - **Liste des projets et actions envisagés : (les pages suivantes détaillent les principaux projets et actions, sur la base des données transmises par la ville – en l'état actuel des projets)**

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA VILLE 2021-2026



Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par domaine

**Dépenses d'investissement et recettes d'investissement, et dépenses nettes des recettes,
pour la période 2021-2026**

Domaines des projets	Dépenses nettes d'investissement	Dépenses	Recettes
Acquisitions foncières/immobilières	1 058 500	1 338 500	280 000
Autres	25 146	29 280	4 134
bâtiments	4 646 316	6 644 717	1 998 401
Equipements	1 340 233	1 600 400	260 167
réseaux	1 931 761	2 574 000	642 239
Subventions	5 016	6 000	984
Terrains	925 633	1 147 700	222 067
Voirie	3 163 822	4 282 527	1 118 705

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA VILLE 2021-2026



Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature (le solde à financer sera assuré par la CAF nette et l'emprunt)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement	6 814 425	3 727 099	3 089 600	2 171 200	703 600	603 600
dont assiette FCTVA	6 300 725	3 397 099	3 079 600	2 090 600	503 600	523 600
autres	513 700	330 000	10 000	80 600	200 000	80 000
Recettes d'investissement	1 752 071	1 229 593	705 178	742 942	82 611	85 891
dont FCTVA	1 033 571	557 260	505 178	342 942	82 611	85 891
subventions	718 500	272 333	200 000	400 000	-	-
autres	-	400 000	-	-	-	-
Dépenses nettes d'investissement	5 062 354	2 497 506	2 384 422	1 428 258	620 989	517 709
Impact induit - fonctionnement	-	-	24 000	34 000	84 000	85 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA VILLE 2021-2026



Hypothèses prospectives (principales hypothèses en fonctionnement)

Fonctionnement	Hypothèses proposées
Charges courantes de fonctionnement	• Charges à caractère général : +1% par an • Charges de personnel : +2% par an (GVT + recrutements en 2021 pour 120 k€)
Autres charges de gestion courante	• Contribution SDIS : +1% par an • Subventions : stables (essentiellement associations) + CCAS (+1% par an)
Recettes domaniales et tarifaires + loyers	• Retour en 2021 à un niveau de recettes proche de celui de 2019 (414 k€ contre 298 en 2020), +1%/an ensuite • Loyers : retour sur deux ans au niveau de recettes de 2019 (-22k€ en 2020)
Recettes fiscales	• Bases : +1,5% par an (dont 0,5% revalorisation Loi de Finances) et taux stables dans le scénario de base • Droits de mutation : montant de 155 k€ par an (moyenne des dernières années) • FPIC : stable (même modalité de répartition qu'en 2020 entre CC et communes)
Dotations et subventions de fonctionnement	• Dotation forfaitaire : +0,5% par an • Dotation de solidarité rurale : hausse de 5% par an (hausse de l'enveloppe nationale) • Autres dotations et subventions de fonctionnement : stables (sauf FDPTP -5% par an)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA VILLE 2021-2026



Les résultats des simulations :

- La situation de la ville demeure maîtrisée malgré la diminution des soldes de gestion et un niveau d'endettement de 8,5 années en 2026 (seuil critique = 12 années)
- La question se pose de la constitution d'une marge de sécurité à l'horizon 2026 pour réagir à une éventuelle dégradation de l'environnement

La CAF nette :
capacité à
investir de
manière
autonome

L'encours de
dette en
années de CAF
(seuil critique =
12 années)

SOLDE DE GESTION	Evol an 2026/2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de gestion courante	1,0%	7 290 957	7 476 091	7 434 160	7 511 268	7 590 244	7 671 550	7 754 830
Charges de gestion courante	-0,3%	6 211 844	5 611 329	5 691 140	5 796 298	5 891 327	6 027 777	6 116 674
EBF	7,2%	1 079 113	1 864 762	1 743 020	1 714 970	1 698 917	1 643 773	1 638 156
Résultat financier	3,4%	- 149 983	- 116 048	- 173 002	- 160 961	- 160 035	- 150 493	- 183 833
Solde des op. excep. (hors cessions)	-1,2%	49 788	46 330	46 332	46 335	46 337	46 340	46 342
CAF brute	7,4%	978 918	1 795 043	1 616 350	1 600 343	1 585 219	1 539 619	1 500 665
Am. du capital de la dette	7,5%	464 227	375 573	544 689	532 442	558 280	574 380	715 385
"Ressources propres"								
CAF nette	7,3%	514 691	1 419 470	1 071 661	1 067 901	1 026 939	965 239	785 280
INDICATEURS		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat + report - Fonctionnement		1 956	2 986	3 837	2 370	1 768	1 481	1 328
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	10%	13%	24%	22%	21%	21%	20%	19%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	5,5 ans	5,3 ans	5,5 ans	5,7 ans	5,5 ans	7,2 ans	8,5 ans
Encours / RRF	90%	71%	125%	119%	120%	114%	144%	163%

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA VILLE 2021-2026



Les résultats des simulations – variante « marge de sécurité accrue » (hausse des taux de de fiscalité de 1,5% par an)

- **Les soldes de gestion s'améliorent fortement (CAF nette +312 k€)**
- **L'endettement diminue (7 ans contre 8,5 ans dans le scénario de base)**
- **La ville dispose d'une marge de manœuvre significative en fin de mandat**

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2026/2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de gestion courante	1,7%	7 290 957	7 552 659	7 555 648	7 680 505	7 809 331	7 942 659	8 080 211
Charges de gestion courante	-0,3%	6 211 844	5 611 329	5 691 140	5 796 298	5 891 327	6 027 777	6 116 674
EBF	10,5%	1 079 113	1 941 330	1 864 507	1 884 207	1 918 004	1 914 882	1 963 537
Résultat financier	3,9%	- 149 983	- 116 048	- 173 002	- 170 907	- 171 193	- 159 100	- 188 475
Solde des op. excep. (hors cessions)	-1,2%	49 788	46 330	46 332	46 335	46 337	46 340	46 342
CAF brute	10,9%	978 918	1 871 611	1 737 838	1 759 635	1 793 148	1 802 122	1 821 404
Am. du capital de la dette	7,9%	464 227	375 573	544 689	561 116	592 118	602 834	734 065
"Ressources propres"								
CAF nette	13,3%	514 691	1 496 038	1 193 149	1 198 518	1 201 029	1 199 288	1 087 339
INDICATEURS		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat + report - Fonctionnement		1 956	3 062	4 035	3 415	3 077	2 883	2 786
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	10%	13%	25%	23%	23%	23%	23%	22%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	5,5 ans	5, ans	5,5 ans	5,6 ans	5,2 ans	6,4 ans	7, ans

5. UNE COMPARAISON AVEC DES VILLES COMPARABLES DU LOIR-ET-CHER

➔ Une analyse comparée de l'évolution de la population 2014-2019 :

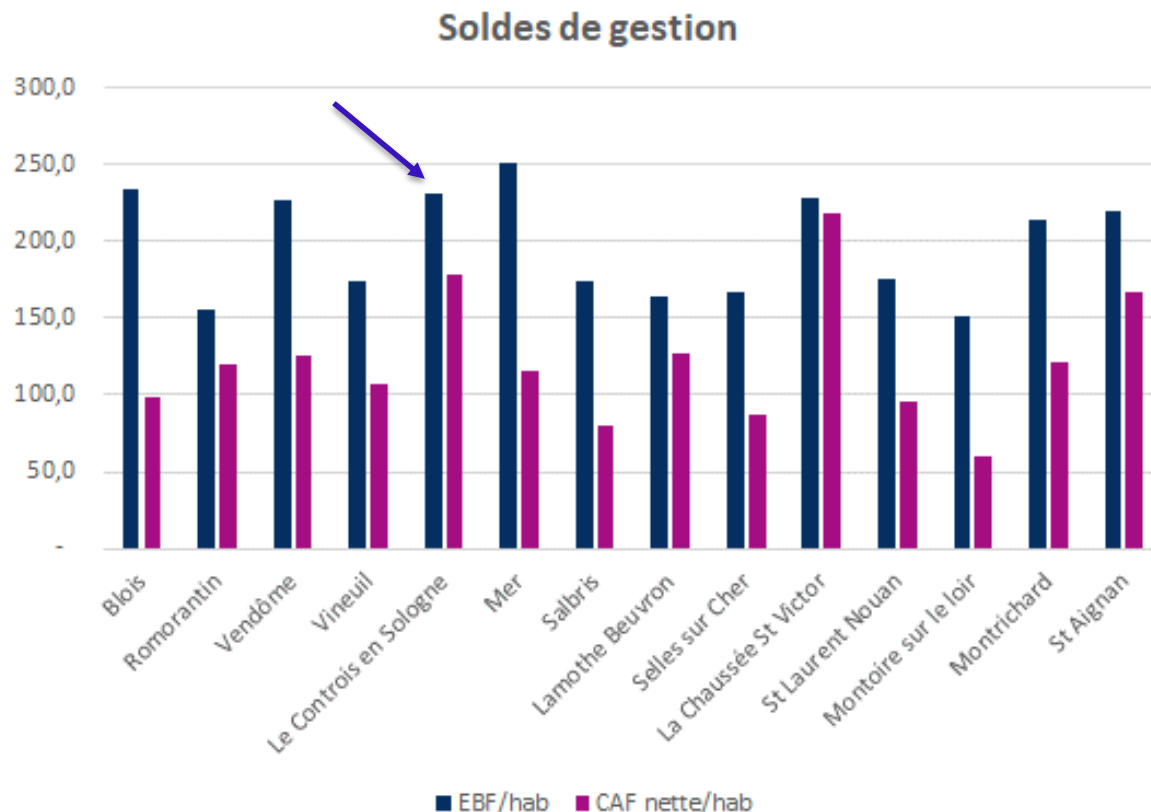
	Population 2019	ev population 2014-19
Blois	47 524	-1,8%
Romorantin	18 817	6,7%
Vendôme	17 496	-0,7%
Vineuil	8 032	8,1%
Le Controis en Sologne	6 991	1,8%
Mer	6 399	1,5%
Salbris	5 437	-7,2%
Lamothe Beuvron	4 816	-1,5%
Selles sur Cher	4 681	-0,5%
La Chaussée St Victor	4 644	0,7%
St Laurent Nouan	4 433	2,1%
Montoire sur le loir	4 051	-5,2%
Montrichard	3 873	-8,2%
St Aignan	2 953	-7,7%

5. UNE COMPARAISON AVEC DES VILLES COMPARABLES DU LOIR-ET-CHER



Une analyse comparée en termes de soldes de gestion (EBF et CAF nette / habitant)

- Données DGFIP - budget principal / 2019



La ville se caractérise par des soldes de gestion élevés : elle dégage un fort excédent sur sa gestion courante et supporte une charge de la dette proportionnellement faible

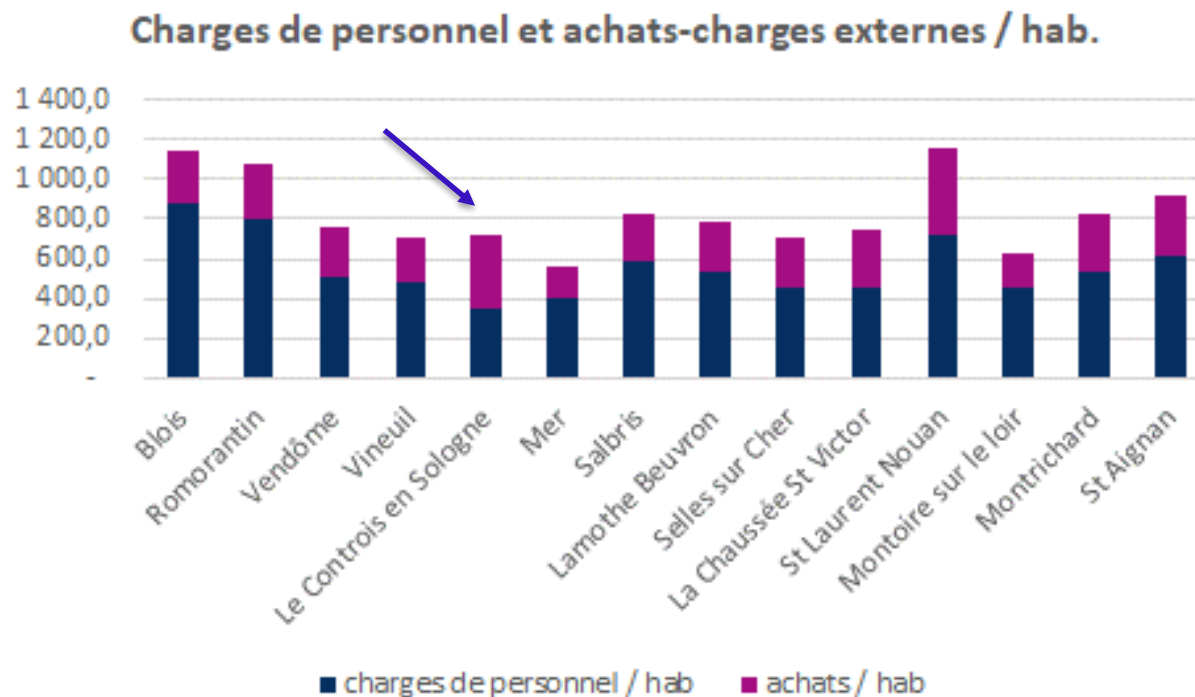
NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

NB : les villes sont classées en fonction de leur population

5. UNE COMPARAISON AVEC DES VILLES COMPARABLES DU LOIR-ET-CHER

➔ Une analyse comparée – dépenses de fonctionnement : charges de personnel et achats/charges externes

- Données DGFIP – budget principal / 2019



Ces chiffres traduisent un effort de dépenses variables (total) mais aussi les modes de gestion (personnel = gestion directe / achats = recours aux entreprises)

Le Controis en Sologne dépense plutôt moins que les autres et recourt davantage aux entreprises

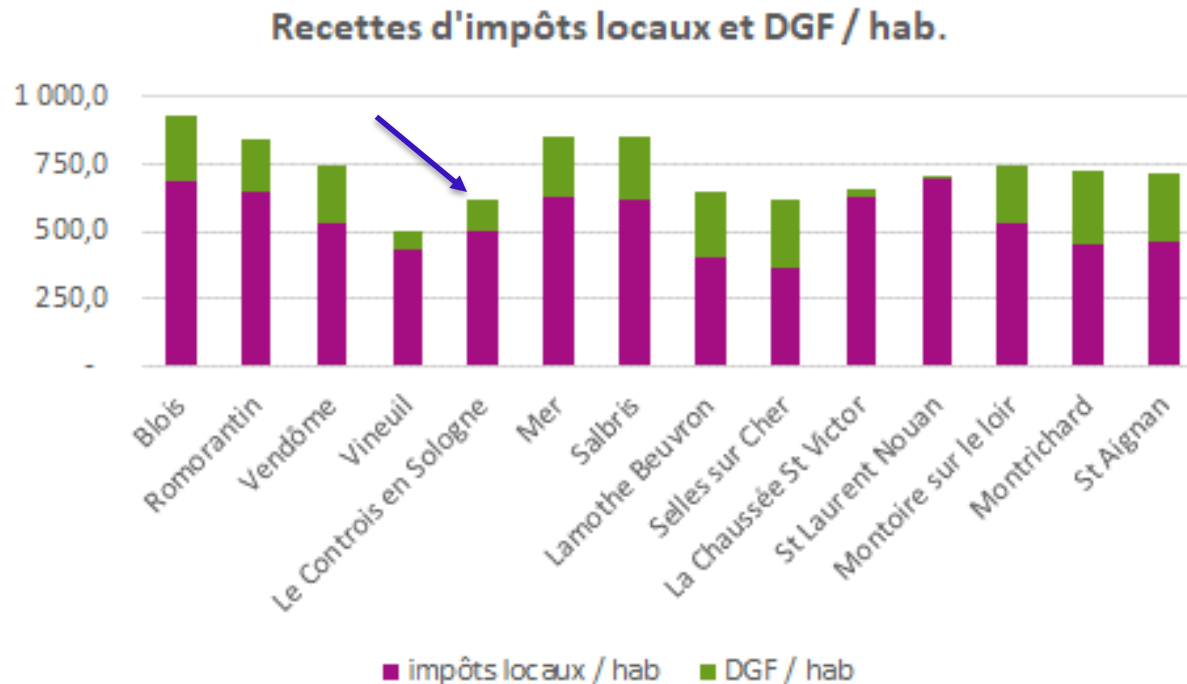
NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

5. UNE COMPARAISON AVEC DES VILLES COMPARABLES DU LOIR-ET-CHER



Une analyse comparée – recettes de fonctionnement : produit des impôts locaux et dotation globale de fonctionnement (dotation d'Etat)

- Données DGFIP - budget principal / 2019



Le Controis en Sologne perçoit des recettes (fiscalité + DGF) inférieures à la majorité des communes.

La ville bénéficie notamment d'une DGF très faible (compte tenu de bases fiscales élevées – liées au développement économique)

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

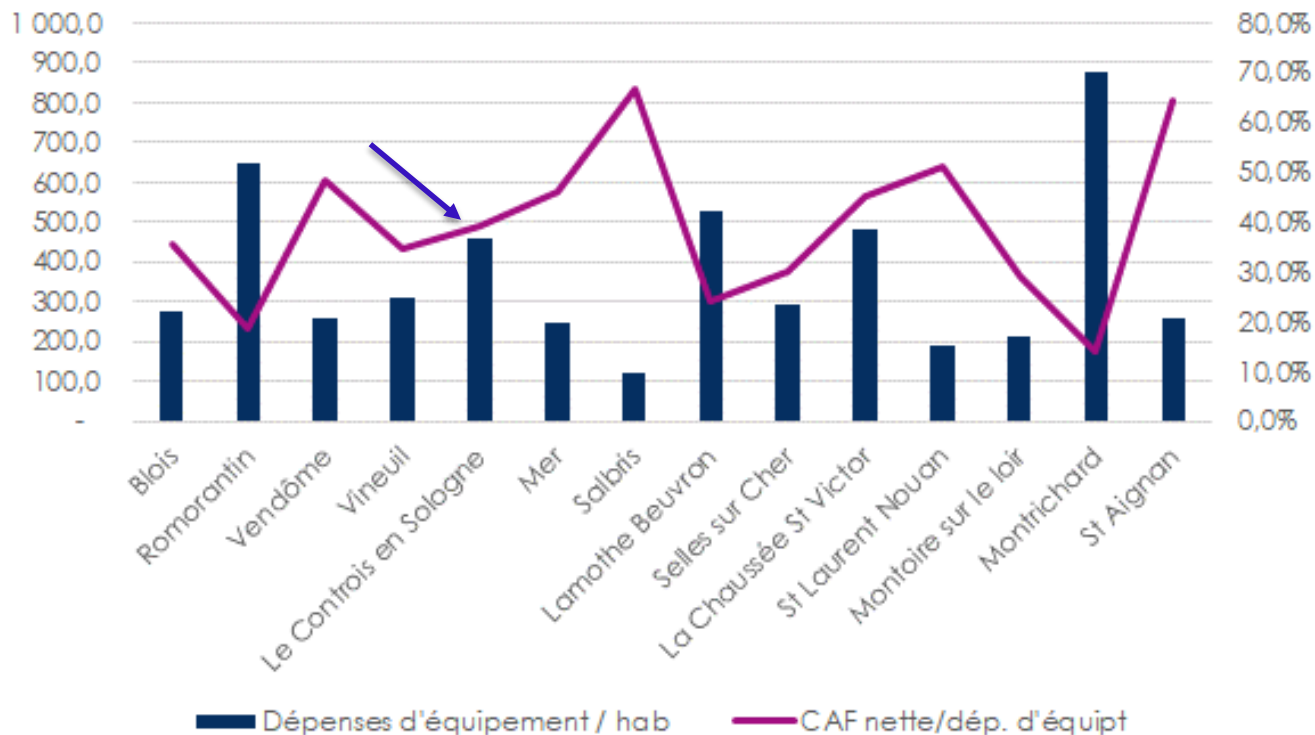
5. UNE COMPARAISON AVEC DES VILLES COMPARABLES DU LOIR-ET-CHER



Une analyse comparée des dépenses d'équipement et de la part financée par l'autofinancement

- Données DGFIP - budget principal / 2019

Dépenses d'équipement et taux d'autofinancement



La ville a investi de manière importante en 2019

Elle a pu autofinancer une part importante de son investissement en investissant fortement (les villes ayant un taux plus élevé d'autofinancement ont peu investi)

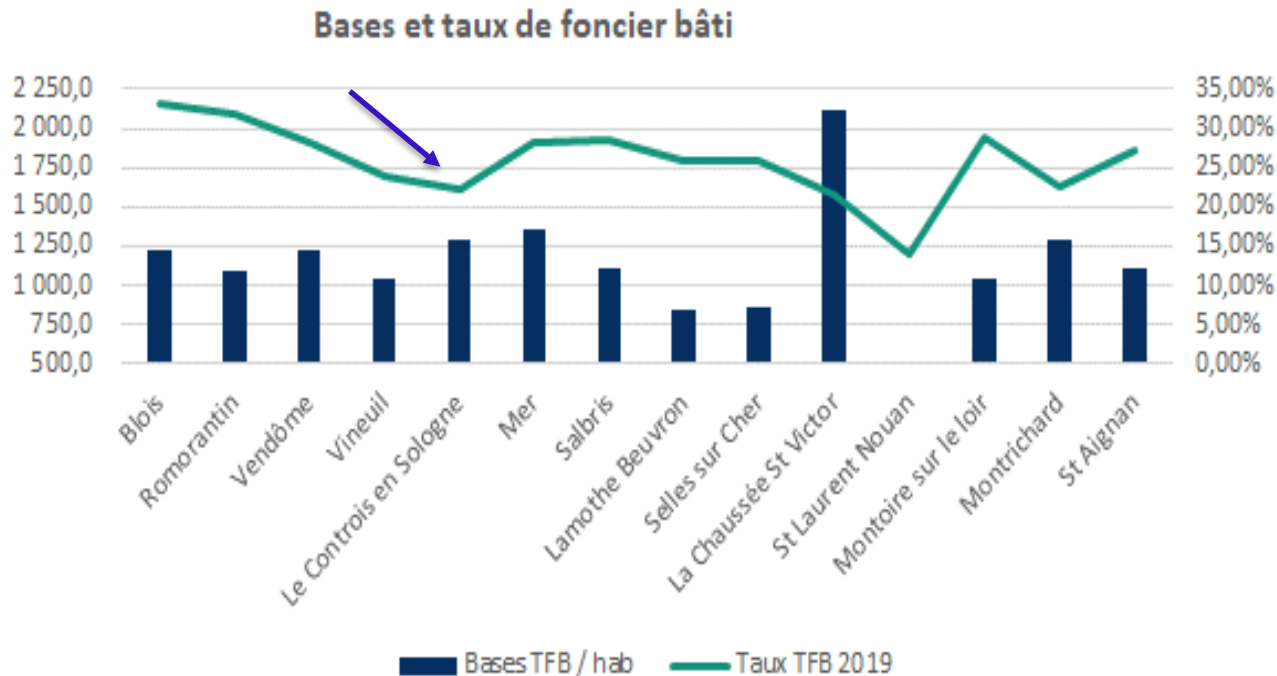
NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

5. UNE COMPARAISON AVEC DES VILLES COMPARABLES DU LOIR-ET-CHER



Une analyse comparée des bases d'imposition et des taux de foncier bâti

- Données DGFIP - budget principal / 2019



La taxe sur le foncier bâti constituera à partir de 2021 la seule recette fiscale significative.

Elle dispose de bases de foncier bâti élevées (en raison des activités économiques)

Son taux de foncier bâti est plus faible que la majorité des villes présentées ici (médiane = 26,58%)

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière

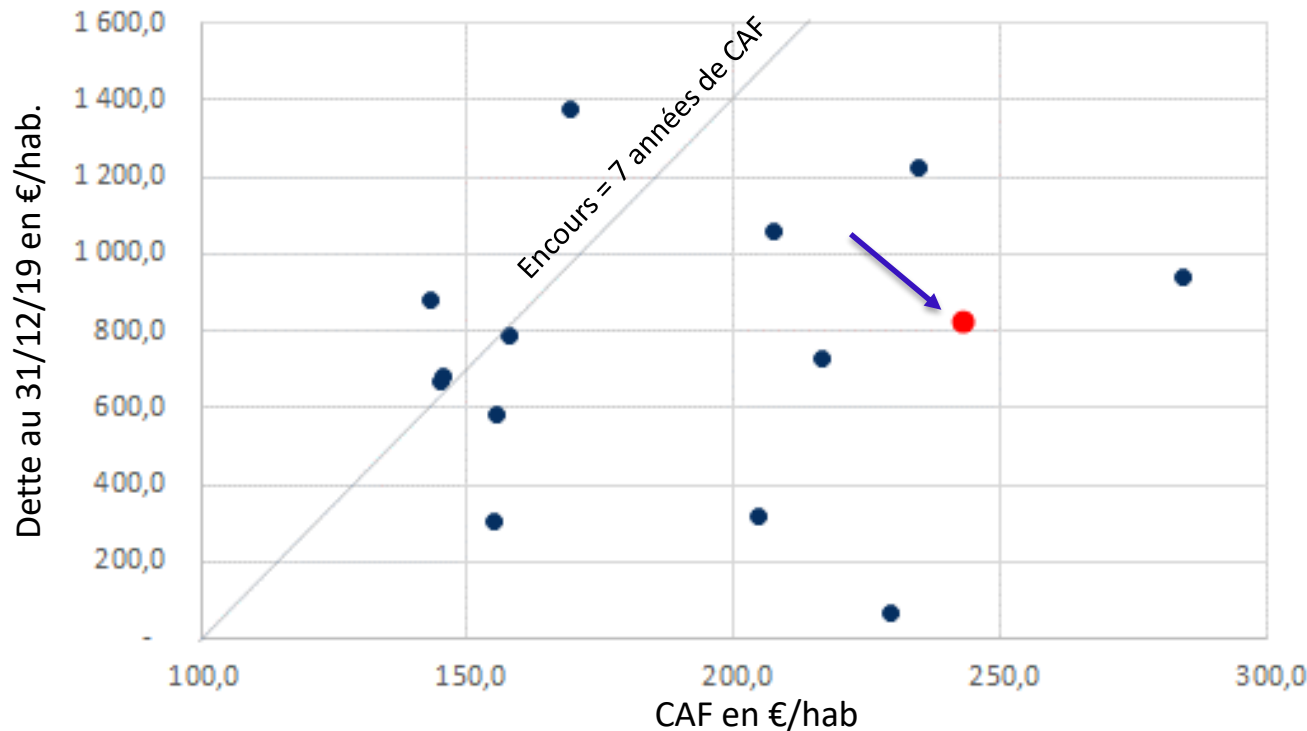
NB : les bases de St Laurent Nouan ne sont pas présentées ici (ses bases sont exceptionnellement élevées en raison de la centrale nucléaire – plus de 4400 €/hab)

5. UNE COMPARAISON AVEC DES VILLES COMPARABLES DU LOIR-ET-CHER

➔ Une analyse comparée de l'endettement (encours de dette et CAF)

- Données DGFIP - budget principal / 2019

Encours de dette et CAF/hab.



La dette de la ville en €/habitant est assez élevée mais l'importance de son autofinancement (la CAF) lui permet de bénéficier d'un faible niveau d'endettement (elle rembourserait sa dette en moins de 4 ans)

NB : un ratio ne peut à lui seul résumer une situation financière.

Le niveau correct = 7 années

6. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE EN 2021

➔ Au regard des orientations budgétaires, la ville devra fixer :

- **Ses objectifs concernant :**
 - L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et en comptabilité générale de la section de fonctionnement
 - L'évolution de son besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes
- **L'évolution moyenne constatée entre 2018 et 2019 pour le bloc communal s'est montée à 2,6%**
- **L'objectif national fixé par l'Etat pour l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales est de 1,2%**
- **Pour ce qui concerne la ville, ces objectifs se déclinent de la manière suivante : (2021-2026)**
 - **Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal uniquement)**

Dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 365 750	5 731 300 -10,0%	5 868 065 2,4%	5 961 182 1,6%	6 055 286 1,6%	6 182 194 2,1%	6 304 430 2,0%

- **Evolution du besoin de financement - budget principal (prospective) = emprunt total de 10,7 M€ (simulation de base)**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt d'équilibre (si besoin de financement résiduel)		4 459 721		704 729	160 567	3 041 210	2 304 305

6. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE EN 2021



Au regard des orientations budgétaires, voici quelques données relatives à la structure de la dette de la ville, sur la base des données à fin 2020 :

- **L'encours de la dette et l'évolution prévisionnelle du besoin de financement :**
 - L'encours de la dette de la ville se monte au 31/12/2020 à 5 361 k€ (budget principal) ; cette dette est essentiellement constituée d'emprunts à taux fixe un emprunt à taux révisable et un emprunt à structure).
 - La dette du budget principal représente 5,5 années d'autofinancement CAF calculée sur la base des comptes provisoires 2020).
 - Echancier de la dette (2021-2026)

ENCOURS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette nouvelle en fin d'exercice	-	4 459 721	4 266 857	4 775 830	4 707 227	7 508 886	9 438 526
Encours de dette bancaire existante	5 361 197	4 985 624	4 633 799	4 297 114	3 968 004	3 633 175	3 292 454
Encours de la dette au 31/12	5 361 197	9 445 345	8 900 656	9 072 944	8 675 231	11 142 061	12 730 981

6. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE EN 2021



Au regard des orientations budgétaires, voici des données relatives aux effectifs et à la structure des charges de personnel :

- **Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2021**

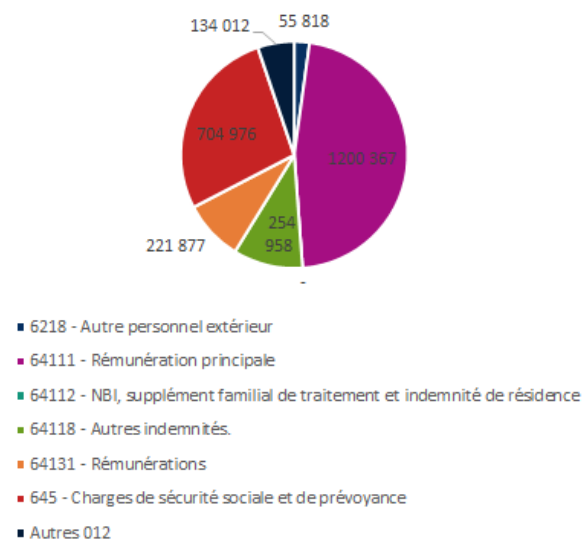
- La durée du travail de référence est de 35 heures par semaine : les modalités d'application de ces règles sont définies par un protocole en date d'octobre 2003.
- Les effectifs de la ville comptaient au 1/1/2021 : (postes pourvus)

Emplois titulaires à temps complet	47
Emplois des titulaires à temps non complet	12
Emplois des non titulaires à temps complet	6
Emplois des non titulaires à temps non complet	9
Emplois permanents des non titulaires à temps complet	-
TOTAL	74

- **Structure de la masse salariale 2020 (CA provisoire)**

- Par nature de charges (budget principal)

Structure du chapitre - Personnel (012 en 2020)



- **A noter :**

- Au titre de son budget principal, la ville a perçu des atténuations de charges à hauteur de 60,1 k€